

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.17

Remise gracieuse facturation fluides 2023 pour l'association Rockschool Rapschool

La renonciation par la Commune de Marmande à tout ou partie du recouvrement d'une recette, pour tout autre motif qu'une erreur matérielle, doit être expressément autorisée par le conseil municipal.

Selon l'article n°6 de la convention n°2023.010, portant mise à disposition d'un local sur le site CESAME, un titre de recette d'un montant de 8 494,76 euros, a été émis à l'encontre de l'association Rockschool Rapschool concernant la facturation des fluides pour l'année 2023.

Or, l'association Rockschool Rapschool a informé la commune de Marmande qu'ayant été créée durant l'année 2023 et n'étant plus rattachée à l'association Rockschool Barbey de Bordeaux, elle connaît des difficultés financières.

A ce titre, l'association sollicite une remise gracieuse concernant la facturation des fluides auprès de la commune de Marmande.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'accorder une remise gracieuse à l'association Rockschool Rapschool concernant la facturation des fluides 2023, s'élevant à la somme de 8 494,76 euros.
- Précise** que les crédits de dépense seront prévus au budget annexe CESAME et imputés à l'article 673.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

